

De Mme la Directrice de l'école élémentaire la Tour d'Auvergne

Dossier suivi par
Mme Plaisance
Directrice de l'école

Téléphone
01 56 47 19 70

Courriel
0920643z@ac-versailles.fr

Ecole élémentaire
La Tour d'Auvergne
92700 COLOMBES

à

Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale,
M. le Maire
Mme Moumni, maire adjoint,
Mmes et M. les Enseignant(e)s,
Mme Berrehouma, psychologue scolaire, Mme Gasq,
maître E.
Les Représentants des parents d'élèves élus,
La Déléguée Départementale de l'Éducation Nationale.

Compte rendu du conseil d'école du mardi 14 mars 2023 à 18h.

Présents :

Parents d'élèves élus :

M. Hakim Nait Chalal

Mme Camille Chauvin-Hameau

Mme Jennifer Hadj Youcef

Mme Sherazade Nid

Mme Mabroka Lahmar

Mme Florence Sinquin

Mme Bouchra Elabdi

Mme Salima Boulma

Mme Géraldine Le Borgne

Mme Magali de Magalhaes

President FCPE
TA

CE2b

CM1a

CP3

CE1b & CM2a

CM1b

CM2a & CM2b

CM2b

CM1b & ULIS

CM1a & CM2b

Enseignants

M. Guillaume Julien

CP1

Mme Anne Fratoni

CP2

Mme Pauline Ménard

CP3

Mme Sarah Phan

CP4

Mme Leila Ramdani

CE1a

Mme Mathilde Lettry

CE1b

Mme Tifanie Gamet

CE1c

Mme Sonia Magré

CE2b

Mme Asmae Khelladi

CM1a

Mme Florence Bonvoisin

CM1b

M. Jacques David

CM2a

M. Sophate Chhav

CM2b

Mme Isabelle Guinard

Coordinatrice

UPE2A

Mme Louise-Noëlle

Coordinatrice

Beuvard

ULIS

Mme Cécile Plaisance

Directrice

Absents :

Parents d'élèves élus :

Mme Sarah Laraba

Mme Florine Amato Wolters

Mme Mounia Taibaoui

Mme Leila Boutera

Mme Sabrina Abdelaziz

Mme Dalila Abderrezak

Mme Louiza Amari

Mme Dounia Moumni – maire adjointe au développement économique des entreprises, du commerce, de l'artisanat, des professions libérales et des marchés

Mme Evelyne Bouchouicha – DDEN

Enseignants :

Mme Julie Redon (CE1d)

Mme Raphaëlle de Romanet (CE2a)

Mme Lindsay Sapotille (CE2/CM2)

Organisation et fonctionnement

- Présentation du dispositif ULIS et moyens accordés
Ce dispositif est une Unité Localisée d'Intégration Scolaire.

Les élèves orientés en ULIS sont ceux qui, en plus des aménagements et adaptations pédagogiques et des mesures de compensation mis en œuvre par les équipes éducatives, nécessitent un enseignement adapté dans le cadre de regroupements et dont le handicap ne permet pas d'envisager une scolarisation individuelle continue dans une classe ordinaire.

Chaque élève scolarisé au titre des ULIS bénéficie, selon ses possibilités, de temps de scolarisation dans une classe de l'école s'il peut effectuer des apprentissages scolaires à un rythme proche de celui des autres élèves.

La situation de l'enfant bénéficiant d'un dossier MDPH (maison Départementale des Personnes Handicapées) est évaluée en CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

La CDAPH notifie une éventuelle accompagnante (AESH) individuelle ou mutualisée. Les services de l'inspection de l'Education Nationale - ASH font ensuite connaître à la famille dans quelle ULIS est affectée leur enfant.

Le dispositif est encadré par un(e) enseignant(e) accompagnée d'une AESH collective.

Le dispositif regroupe 12 élèves maximum, dont l'âge peut aller de 6 à 12 ans.

Le niveau scolaire y est de la PS au CM2.

La mairie a commandé du matériel adapté pour ces élèves (claviers informatiques adaptés, timers, cahiers avec lignage spécifique, ciseaux adaptés, etc ...)

Le dispositif bénéficie du budget mairie pour chaque élève (fournitures et manuels scolaires).

Le dispositif bénéficie du projet activités équestres adaptées ; poney une fois par semaine pendant une période avec transport mairie (non déduit des quotas de cars pour sorties scolaires).

Il participe aussi à un projet théâtral (Bancs Publics).

- Dispositif UPE2A : réponses aux inquiétudes des parents sur le niveau scolaire
Le niveau scolaire y est très hétérogène, comme les niveaux scolaire des élèves de l'école en général. Certains ont un excellent niveau.

L'aide apportée en classe par l'enseignant pour ces élèves bénéficie à d'autres élèves en difficulté.

Il s'agit souvent d'élèves dont les parents ont des attentes importantes pour leur scolarité, leur attitude d'élève est alors excellente.

Ils sont très bien intégrés dans leur classe de référence ainsi que dans l'école.

Leur présence permet de travailler sur l'acceptation de la différence et sur les différentes cultures de chacun ce qui est très positif pour l'instruction des futurs citoyens que sont les élèves.

La plupart des élèves du dispositif UPE2A acquièrent un niveau scolaire égal au supérieur en mathématiques.

Les connaissances acquises dans leur pays d'origine leur permettent de faire des liens utiles dans l'apprentissage du français.

Pour les élèves qui vont entrer au collège, une évaluation est faite avant l'entrée en 6^e qui permettra ensuite de mettre en place le soutien nécessaire. Le dossier scolaire est transmis au collège.

- **Résultats des évaluations mi-CP**

Des progrès du travail fait en CP sur la reconnaissance des lettres. Des difficultés en lecture et en compréhension. Il serait bénéfique que les enfants lisent un peu tous les jours à la maison, y compris pendant les vacances.

En mathématiques, des progrès en comparaison de nombres, associer un nombre à une position. Les compétences en résolutions de problèmes restent fragiles.

- **Rappel des aides disponibles pour les élèves en difficulté :**

1. Différenciation pédagogique (exercices adaptés en fonction des difficultés de l'élève)
2. Activités pédagogiques complémentaires (APC) pour travailler sur un point en particulier, avec l'accord des parents (temps de scolarisation supplémentaire)
3. Interventions du RASED suite au signalement de l'enseignant :
 - a. Aide de l'enseignante spécialisée à dominante pédagogique
 - b. avec accord de la famille pour un entretien avec la psychologue scolaire

4. Mise en place d'un PPRE ; contrat entre l'école et la famille, qui prévoit :
 - o des actions ciblant des connaissances et des compétences précises,
 - o le mode d'évaluation des progrès de l'élève.

Il se concentre essentiellement sur le français et les mathématiques.

5. PAP :

Les élèves présentant des difficultés scolaires durables en raison d'un trouble des apprentissages peuvent bénéficier d'un plan d'accompagnement personnalisé (PAP) après avis du médecin de l'éducation nationale. Il permet l'aménagement de la scolarité comme la prise en charge extérieure durant les heures scolaires (orthophoniste, psychologue, ...).

6. PPS :

Le projet personnalisé de scolarisation (PPS) définit les modalités de déroulement de la scolarité de l'élève handicapé et précise si nécessaire :

- la qualité et la nature des accompagnements, notamment thérapeutiques ou rééducatifs,
- le recours à une aide humaine individuelle ou mutualisée (AESH),
- le recours à un matériel pédagogique adapté,
- les aménagements pédagogiques,

à partir d'une évaluation globale de la situation et des besoins de l'élève.

7. Demande de visite médicale adressée au médecin scolaire par l'enseignant, avec information faite à la famille qui participe à la visite.

8. Coup de Pouce :

Le Coup de Pouce CLÉ (Club Lecture-Ecriture) est conçu pour proposer aux enfants un temps de contact important avec le monde de l'écrit. A travers des activités ludiques, il vise à leur faire vivre une expérience quotidienne du plaisir de réussir un acte de lecture ou d'écriture.

Deux clubs composés chacun de 5 enfants de CP proposés par les enseignants, menés par des animateurs Coup de Pouce formés, 3 jours par semaine de 16h30 à 18h, de novembre à mai.

Un engagement est demandé aux parents sur leur présence à certaines séances et autres événements et sur la participation des enfants à toutes les séances.

Ces clubs sont mis en place par la mairie de Colombes.

- Poids des cartables en cycle 3

Le matériel à emporter par les élèves est indiqué par les enseignants de C1 et CM2. Certains élèves préfèrent emporter toutes leurs affaires. Il a été demandé que les nouveaux élèves de CP ne soient pas équipés de cartables à roulettes, lourds et non nécessaires dans l'école.
- Piscine : point sur les séances CE1 et CM2, stage proposé

Représentant mairie absent. Pas de réponse

Travaux accordés

Remplacement des brises vues déchirés par des plaques métalliques sur tous le tour de la cour de récréation.

Cloisonnement des urinoirs côté CP-CE1

Repenser et créer u nouvel emplacement vélos & trottinettes

Rénovation des peintures d'un mur centre de loisirs

Création d'un interphone pour ouverture du portail de l'allée du gymnase et du centre de loisirs.

Etude isolation thermique extérieur et remplacement des menuiseries façade rue Robert Schuman.

Vie de l'école

- Projets proposés par l'association des parents d'élèves :
- Jardinage

L'association de l'Ile Marante propose d'accueillir les élèves des écoles Tour d'Auvergne au jardin partagé de la Prairie Moulin Joly afin qu'ils puissent s'initier au jardinage.

Les enfants pourront faire des semis, planter, désherber, travailler la terre, arroser, récolter selon les périodes.

Nous pourrons également leurs expliquer comment faire du compost, les associations de plantes, comment attirer les insectes ou au contraire empêcher certains insectes néfastes d'abîmer les plantations, comment respecter l'écosystème etc.

Nous pourrons aussi leurs proposer des activités autour du jardinage.

- Soirées jeux

Quatre soirées jeux dont une en maternelle.

12, 16, 23 (maternelle) et 26 mai de 17h30 à environ 20h.

Pas de restauration ni de vente de boissons, bénéfices partagés entre les écoles et Strata'JM.

- Festivités et évènements de l'école :

- Bilan soirée loto

Il y a eu beaucoup d'affluence. L'équipe enseignante à fait un bilan et a noté les points d'amélioration.

Bénéfice 1422€

- Grande Lessive : 23 mars 2023

Festival du livre : semaine du 3 avril 2023

- Fête de l'école : 23 juin 2023 en fin d'après midi

- Autres évènements

Semaine des sciences à organiser, ateliers au collège pour les CM2 en mai.

Point coopérative

8250€ en banque

Pour le 1^{er} appel : 2603€20

Le deuxième appel va être fait prochainement.

Projet initiative ou Souris Verte à l'étude par l'association des parents d'élèves.

Séance levée à 20h00